



**COMPTE RENDU DE SÉANCE  
du conseil municipal du 25 mai 2021**

Séance du 25 mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq mai à 19h40

Le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul VIGOUROUX, Maire.**

**Présents :**

**Mmes, Mrs AGRAIN Christian, BONNEFOUX Nadège, BOSDECHER Nicole, BRUN-AUBERT Chantal, DESSIMOND Jean Paul, ENJOLRAS Fernand, ESQUIS Jacqueline, GAYTE Catherine, MAROKIAN David, MARTEL Franck, PALHIÈRE Jean Louis, RAMADIER Lionel, ROCHER Marielle, SAHUC Sébastien, SENTENAT Ginette, THERME Roselyse, VALLADIER Georges, VIDIL Raymonde, VIGOUROUX Pauline.**

**Absents ayant donné un pouvoir :**

**Mr CHABANEL Fabrice à Mr SAHUC Sébastien, Mr COFFY Alex à Mr VIGOUROUX Jean-Paul, Mme COFFY Valérie à Mme ROCHER Marielle**

\*\*\*\*\*

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame Catherine GAYTE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil du 25 mai 2021.

\*\*\*\*\*

**2. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2021**

**Le procès-verbal est voté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**3. Indemnités horaires pour travaux supplémentaires**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les modalités de mise en place des indemnités horaires pour travaux supplémentaires comme définie ci-dessus**

**Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont votées à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**4. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la création d'un emploi relevant du grade d'adjoint administratif principal 1ère classe appartenant à la filière administrative à temps complet à compter du 1er septembre 2021.**
- **AUTORISE le Maire à inscrire ce poste au budget primitif de la commune**

**La création de poste est votée à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

#### **5. Finalisation vente parcelle BR 654 Montée de la Crouzette**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **CEDE à Mme DAMNON Marine et M. SAHUC Romain la parcelle BR 654 d'une contenance de 36 m<sup>2</sup> au prix de 900.00 € net de toutes taxes**
- **AUTORISE Monsieur le Maire et l'adjoint à l'urbanisme à signer l'acte administratif avec Mme DAMNON et M. SAHUC.**
- **DIT que les frais de publicité foncière et d'acte administratif seront à la charge de Mme DAMNON et M. SAHUC.**

**La vente de la parcelle est votée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **6. Subventions 2021 versées aux associations : complément**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'attribution d'une subvention de 170 € en faveur de l'association « nid d'éveil » au titre de l'année 2021**
- **DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021 la dépense en résultant**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent**

**La subvention est votée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **7. Basse tension Dissimulation du réseau à Chourac**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avant-projet de modification Basse Tension présenté par Monsieur le Maire,**
- **CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,**
- **FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à 28 116,24 € et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du**

**Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,**

- **INSCRIT à cet effet la somme de 28 116,24 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.**

**Le projet de basse tension est voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **8. Travaux d'éclairage public à Chourac**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,**
- **CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,**
- **FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 11 829,50 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,**
- **INSCRIT à cet effet la somme de 11 829,50 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.**

**Les travaux d'éclairage public sont votés à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **9. Plan de financement - Projet d'enfouissement des réseaux à Chourac**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le plan de financement tel que ci-dessus pour 115 228,99 € soit 138 274,78 € TTC**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER et TRANSMETTRE tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
- **INSCRIRE cette opération aux budgets 2021 et 2022.**

**Le plan de financement est voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **10. Plan de financement terrain synthétique : actualisation**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le projet d'aménagement d'un terrain synthétique tel que défini ci-dessus ;**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet dès confirmation du remboursement du FCTVA.
- **INSCRIRE** cette opération au budget 2021.

**Le plan de financement est voté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**11. Achat de chalets en bois pour divers manifestations – Demande de subvention à la Région au titre de l'appel à projets « DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION EN BOIS LOCAL Subvention en faveur des falaises de la Forteresse de Polignac : travaux 2020**

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « développer et promouvoir la construction en bois local » pour l'acquisition de onze chalets, réalisés à partir de bois locaux et par une entreprise régionale,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à refacturer à l'association Polignac animation et l'association Forteresse Polignac Patrimoine le reste à charge après déduction de la subvention le solde de l'achat des 4 chalets.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents.

**L'achat de chalet et la demande de subvention sont votés à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 42.**

**Le Maire,  
M. Jean-Paul VIGOUROUX.**

